



VILLE de PÉRONNE

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le **16/07/2026** 
ID : 080-218005858-20260710-DECIS072026-AU

N° 07/2026

Décision

Nous, Gautier MAES, Maire de la Ville de Péronne,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2026 donnant délégation au Maire pour la durée de son mandat conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L 2122-22 ;

CONSIDERANT que la Ville de Péronne est propriétaire d'un camion RENAULT Maxity immatriculé DB-112-JB ;

CONSIDERANT la vétusté du véhicule ;

CONSIDERANT la possibilité de vendre ce véhicule à MID GARAGE pour un montant de 2 225 euros.

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'accepter le paiement par virement.

DÉCIDONS

ARTICLE 1 : D'APPROUVER la vente du camion RENAULT Maxity immatriculé DB-112-JB à MID GARAGE pour un montant de 2 225 euros.

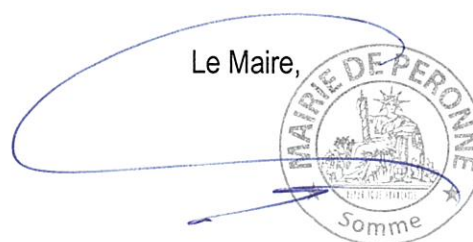
ARTICLE 2 : D'ACCEPTER le paiement par virement.

ARTICLE 3 : DE SIGNER tout document se rapportant au dossier.

ARTICLE 4 : Compte-rendu de la présente décision sera donné lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à Péronne, le 10 juillet 2026

Le Maire,



Gautier MAËS

